

RN134 – Mise en sécurité entre Pau et Oloron

Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'ouvrage déléguée

DIR Atlantique (MiMO)

Maîtrise d'œuvre

DIR Atlantique (SIRA)

Trafic moyen journalier en 2019 :

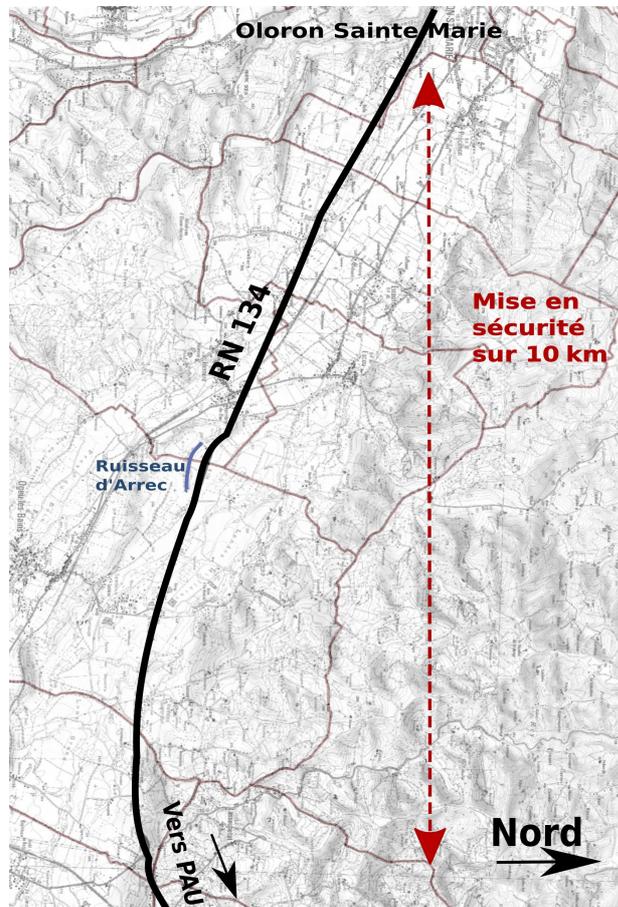
8 000 à 11 700 véh/jour selon
le secteur (dont 7 % de poids lourds)

Le projet

La RN134 est une voie de communication importante entre l'Espagne et la France, et plus particulièrement entre la province d'Aragon et la vallée d'Aspe.

Les travaux portent sur un linéaire de 10 km. L'opération consiste en des aménagements de sécurité de la section située entre le lieu dit « Bélair » sur la commune de Buziet et Oloron Sainte-Marie.

Ils seront réalisés d'Est en Ouest, par sections successives.



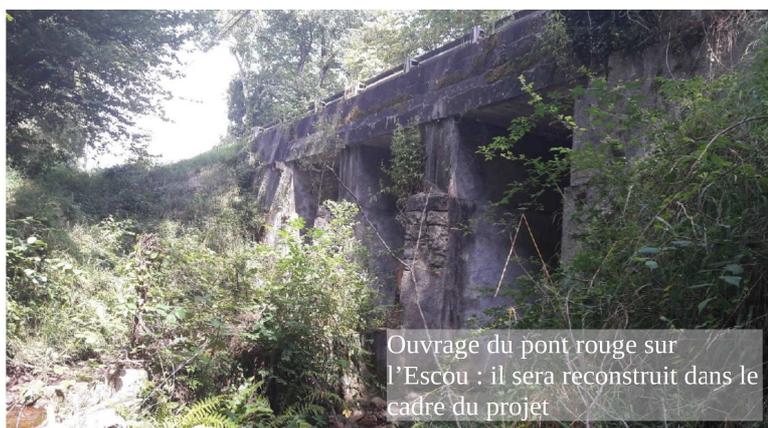
Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisation environnementale
2015	2019	2020-2021

Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée		Travaux	Mise en service
2014-2016	2018 – 2019 pour la première section	2020 – 2022 pour la section suivante	2021 – 2023 pour la première section de 2,5 km	2023 pour la première section

Fait
En cours
À venir



Ouvrage du pont rouge sur l'Escou : il sera reconstruit dans le cadre du projet

Point actu

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (DUP) a été signé le 15 octobre 2019.

Le dossier d'autorisation environnementale (loi sur l'eau, dérogation espèces protégées) est en cours d'instruction par les services de l'État pour une enquête publique attendue fin 2020.



Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. À défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Ainsi, à ce stade, le projet prévoit :

- le balisage de la flore remarquable pour la protéger pendant les travaux (œillets superbes, ophioglosse commun par exemple) ;
- la création d'un dispositif d'assainissement pour collecter les eaux de chaussée et les traiter avant rejet dans le milieu naturel ;
- la création de passages en faveur des amphibiens et de passages terrestres à sec pour la petite faune ou la grande faune ;
- la protection acoustique par isolation de façades des habitations exposées à des niveaux sonores supérieurs aux seuils admissibles ;
- la plantation de haies et l'intégration paysagère du projet routier.

Le ruisseau d'Arrec abrite une population d'écrevisses à pattes blanches. Cette espèce est très sensible à la qualité de l'eau, davantage que sa cousine de Louisiane. Elle se reproduit également moins bien. Lorsqu'elle est en compétition sur un même territoire, l'écrevisse autochtone décline.

Protéger les populations d'écrevisse à patte blanche est aujourd'hui complexe et pourtant essentiel. En préservant les habitats de cette espèce, on protège également d'autres espèces moins visibles ou connues qui ont les mêmes exigences écologiques. On parle alors d'espèce parapluie. L'écrevisse à pattes blanches est donc une espèce emblématique, parapluie et hélas vulnérable (inscrite sur la liste rouge nationale).

Un dispositif de retenue d'environ 300 m bordera la chaussée pour protéger le ruisseau d'Arrec de sorties de routes et d'une pollution émanant d'un éventuel véhicule accidenté.



Crédit photo : Thierry Degen DREAL Nouvelle Aquitaine

Principales caractéristiques de l'opération

Mise en sécurité de 10 km de 2 x 1 voie

Élargissement de la chaussée à 7 m (2 voies de 3,5 m)

Amélioration de la sécurité des accès riverains

Traitement des obstacles latéraux

Financement de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à **20 M€**.

11 M€ financés à 100 % par l'État sont inscrits au CPER 2015-2020. Ils doivent permettre de mener les travaux sur les 5 premiers km.